

Décision du 15 décembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de Riom

NOR : JUSB1135044S

La première présidente de la cour d'appel de Riom,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de Riom en date du 23 novembre 2011,

DECIDE :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de Riom :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
USAJ / UNSA Justice	Monique SAUVAGEOT-HENRIQUES adjointe administrative au Tribunal de grande instance de Clermont Ferrand	Catherine SAURA adjointe administrative au Tribunal de grande instance de Moulins
	Mathilde JOUVENEAU greffière à la Cour d'appel de Riom	René CAROUGE adjoint administratif au Tribunal de grande instance de Clermont Ferrand
Syndicat National CGT des Chancelleries & Services judiciaires	Jean-Pierre CASTELLON adjoint technique au Tribunal de grande instance du Puy en Velay	Carole LARGIER adjointe administrative au Tribunal d'instance du Puy en Velay
Fédération Interco CFDT	Anne-Marie LEGUILLON greffière au Conseil de Prud'hommes de Clermont Ferrand	Jean-Luc VASSEUR adjoint technique au Tribunal d'instance de Moulins

.../...

Article 2

La première présidente de la cour d'appel de Riom est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 15 décembre 2011.

La première présidente,

Marie-Colette BRENOT